

# LE CHAPPELLAUXNAUXARD



## Edito

6 La Chapelle-aux-Naux (d.-et-l.)  
 La Chère Chapellauniennes,  
 chers Chapellauniens

*En ces périodes troublées, il faut absolument garder la raison. Nous avons la chance de vivre en démocratie, où chacun peut s'exprimer librement, à condition de respecter la liberté des autres ; contrairement à tant de peuples qui vivent sous le joug de dictatures muselant toute opposition. La Commune reste la seule institution vraiment proche des habitants. Vous savez que je suis à votre écoute ainsi que notre Secrétaire de Mairie et l'ensemble du Conseil Municipal pour vous aider en cas de difficultés, dans la mesure de nos moyens bien sûr. N'hésitez pas à nous contacter. En juin nous avons décidé d'arrêter cette aventure incertaine qu'était la Commune Nouvelle à six communes, qui aurait été surtout synonyme pour nous d'augmentation d'impôts sans aucun avantage pour nos habitants. Déjà nous subissons les effets de la fusion (certains disent l'absorption) de notre ancienne Communauté de Communes avec la CCVI, qui a donné une immense Communauté de Communes (il faut faire 60km A/R pour assister à une réunion) dans laquelle nous ne représentons presque rien. Notre seule espérance est d'être un jour intégrés dans la Métropole de Tours, avec ses énormes moyens financiers ; mais avec comme dommage collatéral d'accentuer le clivage villes/territoires ruraux, au grand désavantage de ces derniers. Au milieu de tous ces changements auxquels nous sommes obligés d'adhérer de gré ou de force, ma préoccupation principale est de protéger autant que possible nos habitants, et de faire en sorte que la Chapelle aux Naux reste un village où il fait bon vivre. Je vous souhaite d'agréables fêtes de Fin d'Année et vous donne rendez-vous aux Vœux du Maire le 5 janvier.*

Bonne lecture !

Philippe  
 MASSARD

## Sommaire

Fleurissement	p 2
Abattage des arbres sur la levée	p 3
Réorganisation de la collecte	p 4 et 5
Un composteur collectif	p 5
Concours Photos 2018	p 6
Le numérique et vous / fibre optique	p 7
Le petit observatoire, la grue cendrée	p 8 et 9
Côté Loire	p 9
Jean-Claude Piètre	p 11 et 12
Fête des Bateliers	p 12
Marché de Noël des Bateliers	p 13
Théâtre «La Compagnie»	p 13
Priorité au cheval / Projet de biodiversité	p 14
Rentrée scolaire / Règles de bon voisinage	p 15
Commémoration du 11 novembre 1918	p 16
Le Biocal	p 17
Lignes électriques et téléphoniques	p 18
Messes	p 18
Pensée positive / Proverbe Indien	p 18
Événements à venir	p 19
Nouveaux arrivants	p 19
Le Carnet	p 19
Recette gourmande	p 20

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE SUR  
[www.chapelleauxnaux.fr](http://www.chapelleauxnaux.fr)



[www.facebook.com/LaChapelleauxNaux/](https://www.facebook.com/LaChapelleauxNaux/)





## *Fleurissement de la Commune*



Au mois d'août les représentants de la Région sont passés dans la commune pour décider si nous méritions de garder la « Fleur » qu'ils nous avaient attribuée il y a 3 ans.

Nous sommes une des rares communes de moins de 1000 habitants à la posséder.

Le Maire leur a fait visiter tout le fleurissement de la commune réalisé par Jean Marie, et même le hameau des Yutiers dont le décor champêtre leur a beaucoup plu.

Peu après nous avons reçu la confirmation du fait que la commune méritait largement de garder cette fleur pendant au moins 3 années supplémentaires.

Décidemment notre jardinier n'est pas prêt de pouvoir prendre sa retraite...





## *Abattage des arbres sur la levée*

En concertation avec les communes de Bréhémont, La Chapelle aux Naux et Villandry, la Direction Départementale des Territoires a entrepris de supprimer les arbres poussant sur la levée (digue) de la Loire, de façon à éliminer le risque qu'ils représentaient pour la solidité de celle-ci. Cette opération a duré 2 mois, sans occasionner sur la commune de difficultés de circulation.



Cependant le plus important à réaliser concerne le déboisement de la digue côté Loire : en effet la végétation y pousse librement depuis de nombreuses années, la fragilisant dangereusement. Les racines s'infiltrèrent dans les rochers, créant une zone favorable aux animaux fouisseurs.

Le Maire insiste depuis longtemps auprès des responsables de la DDT pour que ces travaux soient entrepris sur le territoire communal.

Il a eu des assurances concernant le déboisement devant le port, comme cela avait été fait il y a exactement 10 ans, mais malheureusement jamais entretenu...

Il faudrait aussi continuer jusqu'au lieu-dit les Roberts à la limite de Villandry, ce qui permettrait de dégager le chemin en pierre en pied de digue, qui offrirait un beau lieu de promenade aux habitants avant de disparaître complètement sous la végétation...





## Réorganisation de la collecte



En 2019 fini les sacs déposés sur le trottoir... Nous allons enfin utiliser les bacs, noirs pour les sacs noirs et jaunes pour les sacs jaunes. C'est un grand progrès notamment au niveau de l'hygiène, et on ne verra plus de sacs éventrés par les animaux sauvages...

Pour plus de 80% de la population de notre commune des bacs individuels gris de 140 litres seront remis à chaque foyer. Il faudra les sortir comme auparavant pour les sacs noirs et les rentrer une fois la collecte effectuée. Les sacs jaunes devront être posés sur les bacs gris ou à côté.

Les jours de collecte sont inchangés.

Pour les autres habitants qui sont en dehors du nouveau circuit de collecte qui a été optimisé, il faudra aller déposer les sacs noirs et jaunes dans leurs bacs respectifs installés dans des points de regroupement situés à proximité des habitations.

La Communauté de Communes ayant refusé d'offrir comme auparavant les sacs noirs aux habitants, ceux-ci devront les acheter...

Attention : la distribution des bacs noirs s'étendant sur janvier/février, tant que vous n'aurez pas reçu les vôtres il faudra déposer vos sacs comme auparavant.

Les sacs fournis jusqu'à présent par le SMICTOM étaient de très bonne qualité et résistants

aux intempéries : lorsque vous aurez vos bacs il vous faudra acheter des sacs standard du commerce ; mais avant de les avoir, veillez à acheter des sacs de bonne qualité pour ne pas les retrouver éventrés... Les sacs jaunes ont toujours été offerts gratuitement par le SMICTOM du Chinonais afin de favoriser le tri : ils continueront à être offerts.

Pour notre commune la distribution aura lieu le samedi 12 janvier uniquement de 9H à 12H à l'atelier municipal comme d'habitude. Si vous ne pouvez pas venir ce jour-là, arrangez-vous avec vos voisins.



**INFORMATIONS**

Différentes informations passeront progressivement dans les supports habituels du SMICTOM (Journal du SMICTOM, site et page Facebook...), des supports de Presse (écrite, web et radio).

Un agent se présentera à votre domicile pour vous informer directement de votre cas de figure. Il vous délivrera également une pochette récapitulative et personnalisée.

Pour toute question générale concernant la mise en place des bacs, appelez le 02 47 82 12 12 (à partir d'octobre et durant toute l'opération).

Le SMICTOM vous propose un accès personnalisé sur son site et d'ici la fin de l'année il sera mis à jour avec les nouvelles réorganisations.

N'hésitez pas à cliquer sur la pastille bleue « la collecte de nos déchets » de la page d'accueil du site pour accéder à toutes les informations vous concernant !

[www.smictom.com](http://www.smictom.com)

**Découvrez ce qui va changer en 2019**

Selon ce qui a été étudié avec les communes, voici les 3 cas de figure qui seront mis en place sur le territoire.

BAC INDIVIDUEL EN POINT-À-POINT	BAC MÉNAGÈRE EN POINT DE REGROUPEMENT	BAC MÉNAGÈRE EN POINT DE REGROUPEMENT
<p>Votre foyer est doté d'un bac gris individuel que vous devez présenter avec votre sac jaune, devant votre domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre sac jaune (ordures ménagères) et votre bac individuel (Ordures Ménagères Résiduelles) doivent être sortis.</li> <li>- le soir ou au soir pour les collectes du matin ;</li> <li>- le soir ou le matin pour les collectes d'après-midi.</li> </ul> <p>- Présentez les poignées de votre bac gris du côté de la rue, afin de faciliter le travail des agents de collecte.</p> <p>- Votre sac jaune doit être présenté sur le bac gris ou à côté mais en aucun cas devant (sinon il ne sera pas trié).</p>	<p>Votre foyer est doté d'un bac gris individuel que vous devez présenter avec votre sac jaune, au point de regroupement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre sac jaune (ordures ménagères) et votre bac individuel (Ordures Ménagères Résiduelles) doivent être sortis.</li> <li>- le soir ou au soir pour les collectes du matin ;</li> <li>- le soir ou le matin pour les collectes d'après-midi.</li> </ul> <p>- Présentez votre bac gris à l'endroit qui vous aura été indiqué, avec les poignées du bac gris du côté de la rue, afin de faciliter le travail des agents de collecte.</p> <p>- Votre sac jaune doit être présenté sur le bac gris ou à côté mais en aucun cas devant (sinon il ne sera pas trié).</p>	<p>Une fois collectés pour les ordures ménagères et les déchets à recycler (comme actuellement).</p> <p>Une fois collectés pour les ordures ménagères et les déchets à recycler.</p> <p>Votre foyer dispose de sacs à ordures ménagères et vos sacs jaunes, au point de regroupement dans les sacs gris et jaunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vos sacs d'Ordures Ménagères Résiduelles et vos sacs jaunes peuvent être jetés 14/11 et 1/7.</li> </ul> <p>- Vos déchets doivent impérativement être déposés en sacs résistants et fermés.</p>

Les papiers en point d'appui collectés pour tous.

Les circuits de collecte étant parallèlement revus, le jour de collecte sera exceptionnellement changé.



## De multiples enjeux pour tendre vers un service plus performant, plus adapté et plus écologique.

### Propreté

La mise en place de bacs roulants, c'est d'abord une question de salubrité et de propreté de la commune en limitant le nombre de sacs amoncelés voire éventrés dans la rue. L'enjeu est également de satisfaire les besoins de chacun en apportant un nouveau service de collecte plus adapté (amélioration des conditions de stockage des déchets).



### Amélioration

Derrière ces bacs roulants, se cachent des enjeux de santé et de sécurité au travail pour les agents de collecte. Il devient donc essentiel de se mettre en conformité avec les recommandations émises par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques.



### Optimisation

Si les bacs roulants sont préconisés, ils ont un impact significatif sur la durée des tournées et donc augmentent le coût de la collecte. Il était alors indispensable pour le SMICTOM de réviser les circuits de collecte et de trouver des solutions pour maîtriser l'évolution des coûts. Avec l'accord des communes, de nombreux critères d'optimisation ont été pris en compte, tels que le type de voirie, la largeur des trottoirs, la typologie de l'habitat, les emplacements...



## Quand et comment s'effectuera le passage au nouveau service ?

### Bacs roulants

La mise en place des bacs roulants se fera progressivement, secteur par secteur. Des agents missionnés par le SMICTOM se rendront à votre domicile afin de réaliser l'enquête, de vous informer, de vous distribuer votre bac ou de vous indiquer votre point de regroupement.

### Modalités de mise en œuvre



## Un composteur collectif à La-Chapelle-aux-Naux ?

Un composteur collectif peut être installé dans le village par le SMICTOM du Chinonais via le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives Environnementales). Son usage est gratuit pour les habitants. La seule condition est que



nous soyons au moins cinq utilisateurs. Chaque usager sera équipé gratuitement d'un petit seau avec fermeture hermétique dans lequel il mettra tous ses déchets alimentaires. Quand il est plein, on le vide dans le composteur. Le compost ainsi réalisé est gratuitement récupéré par les utilisateurs. Actuellement, les déchets organiques verts que nous mettons dans les sacs poubelles noirs partent à l'incinérateur. Ces déchets, constitués à 80% d'eau, sont brûlés pour produire de la chaleur. C'est totalement contreproductif. Sans compter que nous payons leur collecte et transport (sachant que nos sacs noirs contiennent en moyenne 50 % de déchets compostables).

Avant d'installer ce composteur, nous devons savoir combien de personnes seraient intéressées. Merci de nous faire savoir via les contacts ci-dessous si

c'est votre cas. Si nous sommes un nombre suffisant (donc au moins 5) une réunion sera organisée début 2019 à la mairie pour de plus amples explications.

Marie et Bernard (propriétaires du terrain avec la cabane en bois le long de la levée, juste avant Touraine Cheval).

Téléphone : 06 11 76 19 30. - Mail : unjardinquicreedulien@gmail.com



## Concours photos 2018



Le niveau technique et artistique de cette 6<sup>e</sup> édition a été excellent. Il est d'ailleurs en augmentation constante, ce qui impose au jury une délibération de plus en plus serrée.

De nombreux tours de table ont été nécessaires pour désigner les 3 lauréats 2018 de ce concours qui avait pour thème « la batellerie de Loire ».

Les Prix ont été remis lors de la Fête des Bateliers, le 21 juillet 2018.

Nous constatons encore quelques photos hors-sujet qui - aussi excellentes soient-elles - ne peuvent pas être retenues. En effet, le premier critère analysé par le jury (Maire et 5 conseillers) est précisément le respect du thème. Puis, tout est pris en compte : cadrage, sens artistique, étude de la lumière, effets, originalité. Même les métadonnées peuvent être étudiées en cas de doute : date de prise de vue, date de retouche, isométrie, réglages de l'appareil, etc.

Bref, nous savons votre passion et nous l'apprécions.



La totalité des clichés est visible sur le site internet de la Mairie : [chappelleauxnaux.fr](http://chappelleauxnaux.fr) / environnement / activités locales / concours photo.

Bravo aux participants en général et aux gagnants en particulier !

### 1er Prix :

«Soirée Printanière» - Thierry BAGUR

### 2ème Prix :

«Anneau d'amarrage»  
Céline TROTTE



### 3ème Prix :

«Loire du soir»  
Hervé  
BUISSON





## Le numérique et vous

Internauts, soyez méfiants !

Une nouvelle escroquerie par internet est en recrudescence depuis quelques mois. De nombreux particuliers se sont laissés bernés et ont payé des centaines d'euros pour rien.

Alors que vous êtes en cours de navigation sur internet, une page s'ouvre brutalement, en Français ou en Anglais, au nom de Microsoft ou de Windows, vous indiquant que votre ordinateur est dangereusement contaminé ou qu'il a été bloqué. Cette page vous demande d'appeler en urgence un numéro de téléphone, parfois en répétant en boucle un message sonore inquiétant. Le numéro est de plus en plus souvent assez classique (01...) avec la précision que l'appel est gratuit.

### NE TELEPHONEZ JAMAIS !

100 % de ces messages sont des escroqueries !

Si vous vous laissez séduire par le discours de la pseudo-société de dépannage, vous serez invité à payer en ligne, parfois jusqu'à 300 €. En réalité, votre ordinateur n'est pas infecté, seul l'historique de votre navigateur peut contenir la trace de cette fausse page d'alerte.

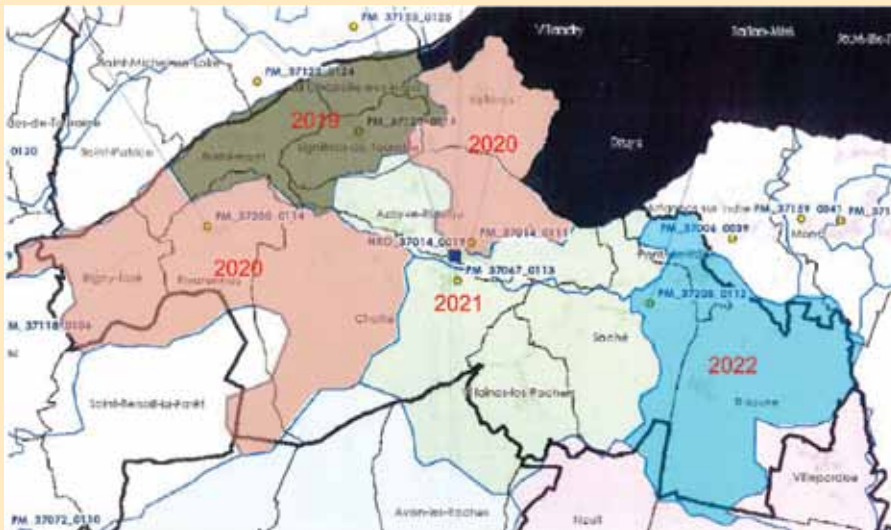
Tentez de fermer cette fenêtre ou votre navigateur. Et si vous n'y parvenez pas, éteignez votre ordinateur en force, en maintenant la pression quelques secondes sur son interrupteur marche/arrêt. Rallumez-le et utilisez-le normalement.



## Actualité sur la fibre optique

Nous avons déjà publié un précédent article pour vous informer que la fibre optique serait installée dans notre commune dans l'année 2019. Nous nous attendons cependant à un retard de déploiement de 6 mois environ, retard récemment annoncé par l'organisme technique en charge des travaux.

Vous serez sollicités commercialement par votre actuel fournisseur ou par les autres (Orange, Bouygues, SFR, Free, ou opérateurs alternatifs) dès que cette fibre arrivera à votre porte. Ce moment sera le bon pour envisager de changer de fournisseur si vous n'avez pas satisfaction avec l'actuel.



**ATTENTION AUX FAUX DÉMARCHEURS !** Pour l'instant la fibre optique n'est en aucun cas obligatoire dans les logements déjà construits et déjà équipés du câble téléphonique classique. Et tant que vous n'avez pas demandé le raccordement à cette fibre, vous ne devez rien signer ni rien payer ! Vous avez certes intérêt à en demander le raccordement si vous avez un usage intensif d'internet et de la télévision par internet, mais encore une fois, aucune obligation !

Télétravail, télé médecine, domotique, enseignement numérique, appareils connectés en grand nombre : la fibre

optique permettra tout cela simultanément et pour tout le monde.



## Le petit observatoire de la Chapelle aux Naux Côté ciel

### Vol de grue cendrées au dessus de nos têtes

Le 29 octobre, vers 16h plusieurs escadrilles de grues cendrées ont bruyamment survolé la Chapelle aux Naux. Phénomène très rare puisque les grues survolent deux fois par an la France à travers un étroit corridor ne mesurant guère plus de 200 kilomètres de large et qui est plus à l'Est de l'Indre et Loire. Nous avons donc eu la grande chance de voir et d'entendre des grues égarées, désobéissantes ou plus culottées qui se sont offert un petit crochet par chez nous, certainement poussées par des vents d'Est !

#### D'où viennent-elles et où vont-elles ?

Il y a les grues de Pologne, de Russie, de Finlande qui prendront la direction de la Hongrie, la Tunisie ou l'Égypte et les grues de Suède, de Norvège et d'Allemagne avec un plan de vol plus à l'Ouest. Elles traverseront d'abord la mer Baltique, elles iront se rassembler dans l'île allemande de Rügen, puis la colonie de 20 à 25000 grues filera Sud-ouest, terminus l'Espagne pour y passer l'hiver. Quelques unes pousseront jusqu'au Maroc. 2 400 kilomètres dans les ailes c'est pas mal non ?



#### Qu'est-ce qui les poussent à faire ce si long voyage ?

Après la période de reproduction, sonne l'heure du rassemblement.

Leur 6ème sens les avertit de l'arrivée d'une masse d'air arctique. À l'idée d'avoir leurs belles échasses prises dans les glaces et une stalactite au bout du bec, alors là, très peu pour elles, elles filent via le soleil et la chaleur. Ce qui tombe à pic avec cette arrivée d'air glacial ce sont les vents qui se sont mis à souffler plein Sud-Ouest, une aubaine pour nos grandes voyageuses qui ont l'habitude d'utiliser les ascendances thermiques pour s'élever en planant et en se déplaçant d'un thermique à l'autre en évitant le vol battu, qui brûle 23 fois plus de graisses. Il est utilisé en cas de mauvais temps, de vol de nuit ou au-dessus de la mer. Leur vitesse peut atteindre 90 km/h avec une altitude de vol pouvant aller de 200 à 1500 mètres. Ce n'est pas parce qu'elles ont un moteur inusable dans le ventre qu'elles ne doivent pas, comme tout le monde, faire encore plus d'économies d'énergie en ayant le réflexe aérodynamique de former un V qui peut se transformer en W lorsque elles sont plus de 150 à 200. L'oiseau de tête se donne un mal de chien pour ouvrir la route aux autres mais rassurez-vous les autres grues vont spontanément prendre la relève, bel exemple de solidarité...



#### Comment s'orientent-elles ?

Partir sans GPS, cela paraît incroyable et imprudent de nos jours. Et pourtant nos globe trotteuses vont faire un aller et retour en prenant le même itinéraire, les mêmes aires de repos sans pilotage automatique ! Elles se dirigent grâce à la perception du champ magnétique de la terre. Elles peuvent aussi s'orienter par rapport aux étoiles ou au soleil. Et prendre des points de repères topographiques au cours de leur premier voyage et pour ne pas se perdre dans le brouillard ou s'égarer du convoi, elles vont voler au milieu d'un véritable tintamarre, des coups de klaxon « grruu-grruu » qui s'entendent jusqu'à 4 km.



#### Que font-elles en Espagne ?

Une cure de remise en forme; au programme: farniente, dégustation de petites bêtes et graines exotiques, prise de poids, préparation à l'accouchement et au grand voyage de retour prévu début mars.

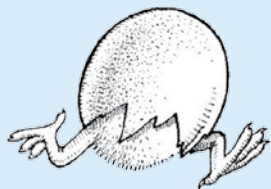




### Pourquoi quittent-elles cet eldorado ?

Nos futurs parents n'ont qu'une idée en tête, rejoindre les sites de reproduction pour prendre les meilleures places et nicher très tôt. Dès la fin de l'été, les jeunes doivent suivre les adultes pour leur premier voyage. Quant aux aînés ils ont été carrément semés par leurs parents qui n'ont aucune envie d'avoir des enfants tanguy.

Le couple monogame, uni pour la vie, va se relayer pendant 30 jours, pour couvrir 1 ou 2 œufs. Sitôt nés, les poussins savent déjà se jeter à l'eau, nager, trotter, se nourrir, se faufiler partout et même se tenir à carreau, immobiles dans une cachette en cas de coup dur. Voilà pourquoi ces petits malins sont classés dans la catégorie des nidifuges (bestioles qui quittent leur nid aussi vite que possible) tout le contraire des nidicoles (sortes de fainéants qui se prélassent au nid durant des semaines).



### À quoi ressemble la grue cendrée ?



C'est l'un des plus grands oiseaux d'Europe. Plus haute que la cigogne blanche et le héron, elle atteint la taille d'un enfant de 10 ans, soit 1m30 environ avec une envergure de 2m à 2m40.

Son nom de cendrée lui vient de sa couleur grise. Les plumes assez longues tombent en cascade sur la queue courte et dansent quand l'oiseau bouge donnant à cet échassier une allure altièrre. Une calotte rouge située au sommet de la tête est due aux vaisseaux sanguins qui affluent sous la peau et se gonflent pendant la période de reproduction. La tête est contrastée entre noir et blanc et ses yeux rouges lui donnent un côté mystérieux. La grue cendrée pourrait participer aux concours de beauté !



### L'espèce connaît-elle d'importantes menaces ?

Victime de l'extension des cultures qui l'a chassée de ses sites de nidification, la grue cendrée a bien failli disparaître de l'Europe. Protégée depuis 1967, il n'en demeure pas moins que l'espèce reste vulnérable et qu'elle peut être affectée par plusieurs facteurs : cultures intensives, empoisonnement et stérilité : par les produits phytosanitaires, destruction de son habitat, mortalité due aux collisions avec les lignes électriques et les éoliennes en cas de visibilité réduite...

**Alors espérons que nous verrons et entendrons encore longtemps les grues cendrées et qu'elles se perdront de temps en temps au dessus de nos têtes pour nous annoncer, comme les hirondelles, le début de l'hiver et l'arrivée du printemps.**

### « faire le pied de grue »

Se disait au XVIème siècle. Le verbe gruer voulait aussi dire attendre. Bien entendu, toutes ces formes ont pour origine notre échassier capable de rester longtemps debout à attendre on ne sait quoi ou à dormir.

## Côté Loire

Michel Guériteau, alias Monsieur « Vigicrue », nous fait remarquer le contraste entre 2016 (année mémorable) et 2018.

	2016	2018
Janvier	0,35 m	2,95 m
Juin	3,60 m	0,95 m
Novembre	1,90 m	1,20 m

**Les années se suivent et ne se ressemblent pas...**

**Records à battre au pont de Langeais : 4 m 54 en mai 2011 -1m85 en novembre 2003 et 2011**



## Jean-Claude Piètre, un Chapellaunien de souche

De son arrière grand-père natif de la Chapelle aux Naux.

De son grand-père maternel, Augustin Abrazay surnommé « Mascari » garde-champêtre de la commune mais aussi agriculteur rue des Taboureaux.

De son père Marceau Piètre qui épouse Yvette Abrazay.

De cette union naîtra en 1939 Jean-Claude Piètre qui représente la 4ème génération de la famille originaire de la Chapelle aux Naux.



La vie était simple avant la guerre. Marceau, menuisier, travaillait dur pour faire vivre sa famille jusqu'à ce qu'il soit mobilisé. Il tombe très vite gravement malade et décède à son retour en Touraine. Jean-Claude n'a que trois ans lorsqu'il devient orphelin de père. Il va grandir avec sa mère dans la maison située juste derrière l'ancien cimetière. Ses premiers souvenirs de petit garçon remontent à cette époque : derrière chez eux, au 4 rue principale, des allemands ont installé leur PC, et certaines nuits, il les voyait sauter le mur, passer sous ses fenêtres pour aller guetter sur la levée sans être vus.

Jean-Claude avait très peur mais à la peur se mêlait l'excitation de jouer les espions derrière les carreaux. Cela a duré quelques mois avant que les allemands ne quittent en hâte la Chapelle aux Naux en laissant derrière eux une caisse pleine de cartouches. Un trésor de guerre pour le petit garçon qu'il était ! Après cette terrible période, Jean-Claude va rejoindre les bancs de l'école sous l'autorité de Mme Chivert. Il y usera ses fonds de culottes jusqu'à l'âge de 14 ans. Commence alors sa vie active pour soulager sa mère. Des kilomètres à vélo, il en a fait par tous les temps pour aller travail-

ler chez Leroy à Azay le Rideau puis dans les champignonnières de Vallères. De 1959 à 1961 il part faire son service militaire au 126ème régiment d'infanterie à Brive la Gaillarde puis au camp du Ruchard. C'est à cette période qu'il se marie avec Maryvonne, à vingt ans. Trois enfants vont agrandir la famille : Didier, Patrick et Maryse, la 5ème génération est en marche.

Une petite étoile va un peu embellir cette vie difficile : son grand père Henri Piètre lui lègue quelques lopins de terres à la Chapelle aux Naux. Jean-Claude se partage alors entre l'exploitation de ses terres, principalement en culture d'asperges qu'il ira vendre Place Coty à Tours, et son nouveau travail à la Sabla puis à la centrale de Chinon dans une société de surveillance.



Les années s'écoulent dans son village natal entre son travail, ses terres, sa famille. Ce n'était pas facile mais Jean-Claude se souvient de ses parties de chasse avec René Chardon, de pêche en solitaire mais aussi de cette belle convivialité lorsqu'ils se retrouvaient chez les uns et les autres après le souper, pour d'interminables parties de cartes. Jean-Claude Piètre a la nostalgie de cette vie de village qui a petit à petit disparu: le vannier Georges Desmarais qui rempaillait les chaises et fabriquait des nasses et des paniers ; le pêcheur professionnel Ismaël Deschamps ; l'épicerie de Valentine et Julia, 2 sœurs qui fournissaient le village en légumes, graines et autres fournitures ; le café tenu par Marie Gauthier; le maréchal-ferrant Aristide Placé juste à côté de la mairie, la ferme des Henri aux Taboureaux où il allait chercher son lait ; mais aussi le boucher, le poissonnier, le boulanger qui passaient régulièrement avec leurs camions.



La population du village était composée essentiellement d'agriculteurs qui ne quittaient guère la Chapelle aux Naux et qui s'approvisionnaient sur place.

Quelquefois, sa femme et sa maman partaient, sur le marché de Langeais, à pied avec la poussette et les 3 enfants.

En 1990, Jean-Claude reprend la présidence du comité des fêtes pendant 2 ans, puis c'est la rencontre avec Alain Juillard, un passionné de la Loire et de la navigation qui va entraîner Jean-Claude dans l'aventure des bateliers.



Le 22 juillet 2002 naît l'association des bateliers sous la présidence d'Alain Juillard et, depuis cette date, Jean-Claude n'a cessé d'en être le Vice-Président. Il s'est bien battu, épaulé par les différents Présidents et les membres de l'association, pour obtenir des subventions, construire la Clémence et organiser de nombreuses fêtes et spectacles autour de la marine de Loire : lotos, marchés de Noël, fêtes des bateliers, pièces de théâtre, chorales... C'est à cette époque qu'il est décoré, avec Philippe Ouzounian, Chevalier de la confrérie Saint Vincent.

Les premières fêtes de bateliers étaient



organisées sur la levée, car la plesse du Bourg n'appartenait pas encore à la commune. Ce n'est qu'en 2013 que Jean-Claude Piètre et les membres de la commission remembrement proposent l'échange de parcelles aux 12 propriétaires pour que la Plesse devienne la propriété de la commune. Depuis nous profitons tous de cet espace agréablement aménagé par la suite par la Municipalité.



En 2019 Jean-Claude fêtera à la fois ses 80 ans et ses 60 ans de mariage, entouré de ses enfants, ses 6 petits enfants et 7 arrière petits enfants qui, à l'exception d'Antoine Benony, ont choisi de vivre ailleurs qu'à la Chapelle aux Naux.

La 6ème génération de Chapellaunien est toujours assurée.



## Fête des Bateliers

La date était fixée mais la crainte d'un temps pluvieux ou orageux reste toujours l'inquiétude des organisateurs que sont les Bateliers.

Une météo favorable attira cependant de nombreux visiteurs, souvent des habitués, qui cette année sont restés



un peu sur leur faim. Mais où était donc passé le bateau ? Une Fête des Bateliers sans bateau s'étonnaient-ils à juste titre. Espérons revoir une belle navigation sur la Loire à la Chapelle aux Naux en 2019. Et si non, on pourra toujours honorer notre Loire et la fêter dignement.

Après un agréable repas champêtre toujours joyeux et en musique, l'heure de quitter la table se faisait pressante, le grandiose feu d'artifice offert par la municipalité nous attendait.





Mme Bureau de Lignières de Touraine

## Marché de Noël des bateliers

L'association des Bateliers du Ridellois a organisé son traditionnel Marché de Noël le dimanche 2 décembre 2018, à la salle polyvalente. Les stands remplissaient l'intérieur par un large choix de bijoux, produits régionaux, objets de décoration réalisés par des petites mains et quelques animations. Le verre de vin chaud accueillait les visiteurs.



Mme Renou de Cinq Mars la Pile.



Malgré une pluie battante, à 16H, l'arrivée du Père Noël étonna plus d'un enfant, et même certains craintifs à la vue de ce vieux monsieur en habit rouge avec une grosse barbe blanche refusèrent de se faire photographier avec lui...



## La Compagnie

THÉÂTRE



**L'AMOUR NE SUFFIT PAS**  
CRÉATION ORIGINALE

**SAMEDI 17 NOVEMBRE 20H30**  
SALLE DES FÊTES DE  
**LA CHAPELLE AUX NAUX**

ENTRÉE LIBRE PARTICIPATION AU CHAPEAU  
06 28 23 36 51 - 06 74 72 34 76

ATTENTION CERTAINS TEXTES PEUVENT NE PAS CONVENIR AUX PLUS JEUNES SPECTATEURS



La Compagnie « les diseurs-5 » a présenté la dernière du spectacle « L'Amour ne suffit pas » dans la salle des fêtes rénovée de la Chapelle aux Naux. Une série de petits sketches tous très bien joués avec une bonne humeur communicative.

La salle était pleine pour l'occasion et les spectateurs ont beaucoup apprécié cette représentation organisée par les Familles Rurales.





## Laissez la priorité au cheval !



Touraine-cheval, entreprise dynamique dans notre commune, est présente sur nos routes avec ses cavaliers et leurs montures. Et le cheval est par nature un animal craintif. Son champ de vision est tel que ce qui arrive par son flanc peut le faire réagir très vivement. Facile à surprendre, il ne vous perçoit donc qu'au dernier moment et peut réagir beaucoup plus rapidement que votre capacité à l'éviter. Vous seriez donc particulièrement vulnérables à un écart ou à un coup de sabot.

Automobilistes et deux-roues, avant de dépasser un cheval, qu'il soit monté ou accompagné à la bride, vous devez vous assurer que vous pouvez le faire ! Votre vitesse doit être réduite, et vous ne devez ni klaxonner ni faire rugir le moteur, pour ne pas risquer d'effrayer l'animal. Pour effectuer le dépassement, vous devez

vous déporter suffisamment, au moins à 1 mètre en agglomération et 1,5 mètre hors agglomération.

Un cheval est un être vivant, beaucoup plus fragile qu'un véhicule, sans compter son cavalier. Alors, pour ne pas risquer de recevoir plusieurs centaines de kilos sur le capot, ou passer votre vie à subir des conséquences péuniaires et psychologiques, LAISSEZ LA PRIORITÉ AU CHEVAL, c'est une règle de bon sens.

Point 11 de l'article R413-17 du Code de la route : il est obligatoire de réduire la vitesse lors du croisement ou du dépassement d'animaux.

Si vous percutez ou êtes percutés par un cheval, et qu'il est constaté que vous n'avez pas réduit votre vitesse en l'approchant, vous serez en tort !

Et si le cheval devient un obstacle, quelle qu'en soit la raison, alors la règle générale s'applique : face à un obstacle, vous DEVEZ rester maître de votre véhicule !

## Projet biodiversité

Le 5 juillet 2018, les CE2 de La Chapelle aux Naux inauguraient leur potager en présence de la municipalité et des parents d'élèves. L'occasion de présenter le travail mené tout au long de l'année sur le thème de la biodiversité.

Une intervenante du CPIE est venue à trois reprises à l'école pour travailler sur les petites bêtes qui peuplent les bords de Loire, leur habitat et la notion de chaînes alimentaires. Les enfants ont ensuite utilisé des boîtes à loupes, des filets à papillons et des parapluies japonais pour prélever les insectes de la cour de récréation, observer leurs caractéristiques et aborder la notion d'insecte auxiliaire ou ravageur. La dernière séance a été consacrée à la construction de gîtes à insectes.

En parallèle, Patrick Genty, paysagiste de l'association Souffleurs de vert, est intervenu auprès des enfants pour aménager un potager entre l'école et la salle des associations. Ils ont tressé l'osier pour faire des tontines et des carrés mais aussi fabriqué des structures en bois de châtaigner.

Les CE2 ont profité de cette journée pour enregistrer avec leur maîtresse une émission radio diffusée sur Studio Zef. Munis de leur micro, ils ont mené une interview de Patrick Genty pour mieux connaître son métier et questionner les élèves qui étaient au jardin sur ce qu'ils faisaient.

<http://www.studiozef.fr/zoom-sur-les-coops/lecole-de-la-chapelle-aux-naux-37-se-met-au-vert/>

Dès le printemps, les plantations ont été mises en place : légumes dégustés lors de la collation du matin mais aussi diverses fleurs.

Le jardin abritant de nombreuses larves de coccinelles, les élèves ont pu observer le cycle de vie de cet insecte si important pour le potager.





## Rentrée scolaire 2018/2019

Quarante huit nouveaux élèves ont fait leur rentrée le lundi 03 septembre 2018. Pas de pleurs à signaler, ils étaient plutôt même déterminés !

Mme Mathilde PRETIS, la Directrice et Mme Valérie VINCONNEAU, revenue de congé maternité, ont accueilli parents et enfants. Cette année, l'Education Nationale ne leur permettant pas d'avoir d'assistante de vie scolaire, elles ont fait appel à la Municipalité pour rechercher une personne dans le cadre d'un contrat de service civique et c'est Mlle Mathilde BODIN, habitante de La Chapelle aux Naux qui les secondera pendant toute cette année scolaire.

Les sorties « Ecole et Cinéma » sont renouvelées. La correspondance avec une classe de CE1 d'une école de TOURS est également au programme. Le potager réaménagé l'an dernier devrait à nouveau voir pousser tomates, radis et potirons. Plusieurs séances d'équitation au Centre équestre de Jessica de Touraine Cheval feront la joie de nos futurs cavaliers. Un projet « Enquête Village » orchestré par le CPIE leur permettra de découvrir comment vivaient nos grands-parents à la Chapelle aux Naux.

Programme bien rempli pour cette année encore !!!

La Municipalité avait répondu favorablement au projet ENIR – Ecoles Numériques Innovantes et Ruralités – proposé par l'Inspection Académique. L'école se verra donc dotée de 8 ordinateurs portables et de 2 tableaux numériques interactifs subventionnés à 50 %.

Suite à l'appel d'offre commun avec la Commune de LIGNIERES, il est à souhaiter que la nouvelle société de restauration scolaire RESTORIA apporte toute satisfaction.

Un projet de bibliothèque commune aux deux écoles va être mis en place, financé par les Mairies et l'Education Nationale.

En fin d'année scolaire 2018, Monsieur le Maire avait rencontré deux délégués de parents d'élèves qui avait proposé que des bénévoles participent de temps en temps aux repas des enfants. Ceci a été mis en place au retour des vacances de Toussaint et sera renouvelé tout au long de l'année.



## Les règles de bon voisinage

**Entre voisins, restons courtois !**

**Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.**

### Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés dans les soirées, les feux d'artifice privés ... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

• Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi / De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi / De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

• Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe. Code pénal : R 623-2

**Merci de penser aussi aux autres !**



## Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918



Malgré une pluie battante ce 11 novembre 2018, un public beaucoup plus important que d'habitude a participé à la cérémonie du Centenaire de l'Armistice de 1918 : environ 80 habitants, dont de nombreux enfants étaient présents au monument aux morts du cimetière. À 11 heures, les cloches de l'église de notre village ont sonné, pendant 11 minutes, comme des milliers d'autres en France, rappelant celles qui, un siècle auparavant, avaient annoncé à la population française la fin de cette première et terrible guerre mondiale. La chorale «Choraline» de Lignières de Touraine a chanté a capella «Le soldat» (la pluie empêchant tout accompagnement musical) puis la Marseillaise, reprise par toute l'assistance. Les participants se sont ensuite retrouvés à la salle des fêtes, où le vin d'honneur et les petits fours ont été particulièrement appréciés.

Quelques anecdotes de ces années de guerre :

« Au début du conflit, la dotation réglementaire comprenait un bidon d'un litre, ce bidon destiné au vin semblant de taille trop réduite, des petits malins tirèrent une cartouche de fusil à blanc dans le dit bidon, pour en dilater le métal et en augmenter la contenance. »

« Nous sommes au repos dans une cour de ferme, soudain le sifflement caractéristique d'un obus qui nous arrive dessus, nous plongeons tous au sol...moi c'était la marre à purin ! »

« Je monte sur la banquette de tir et regarde ce morceau de terrain entre nos premières lignes : maintes fois retourné, jonché de bois et de fils de fer barbelés auxquels sont restés accrochés des morceaux d'étoffe bleue, rouge ou grise, de corps sur lesquels d'énormes rats courent, et se posent des oiseaux qui repartent avec des morceaux de chair humaine. »

Gloire à nos héros, militaires et civils, morts pour la France et la liberté de ses enfants !







## Le Biocal

DES PRODUCTEURS et BOULANGERS LOCAUX ET BIO SE SONT REGROUPES SUR VOTRE COMMUNE POUR VOUS PROPOSER LEURS PRODUITS, c'est comme un petit marché couvert, convivial, à taille humaine, chaque semaine.

Développé autour de la ferme arboricole de Luc RIVRY située aux Avanries et installée depuis plusieurs générations, le groupe rassemble des produits issus de l'agriculture biologique, et cultivés localement.

- **HISTOIRE DE FRUITS** Luc RIVRY : vergers de pommes et poires situés sur la commune, à Bréhémont et également sur le coteau de Lignièrès ; une vingtaine de variétés sont proposées, ainsi que des fraises cultivées en pleine terre sous abris, et quelques cassis et autres petits fruits  
Réalizations de jus de fruits (pommes, poires, pommes/cassis)
- **LE JARDIN D'EDAPHON** Julien PIRON maraîcher en permaculture à la Chapelle aux Naux, près du centre équestre : une gamme diversifiée de légumes feuilles / racines et courges
- **LE PAIN DE LA LEVEE**, fournil créé à Villandry (La Fillonerie) par Valérie ROYNARD, et accompagnée de Marion CIROU ; ces boulangères développent une gamme complète de délicieux pains au levain et cuits au four à bois
- **LES ABEILLES DE PAPAE**, production de miel développée par Romain et Gaele HENRY, apiculteurs situés à Léméré près de l'Île Bouchard.
- **Vincent RAFFAULT**, paysan céréalier à CROUZILLES qui fournit une partie des farines du PAIN DE LA LEVEE, mais propose également au BIOCAL ses huiles de tournesol et colza
- **LA FERME DU PLATEAU** avec Adrien et Anne, située à RIGNY USSE qui propose leurs vins et fromages de chèvre (en saison)

A tour de rôle, nous vous accueillerons pour satisfaire vos papilles. A bientôt

### CONTACTS

Luc RIVRY 06 95 25 85 95 [luc.rivry@histoiredefruits.bio](mailto:luc.rivry@histoiredefruits.bio) - Julien PIRON 06 28 23 25 97

Le pain de la Levée 07 78 38 19 61 - Les Abeilles de Papae 06 61 95 47 51

### OUVERT toute l'année

**BOUTIQUE PAYSANNE**  
**« le Biocal »**  
chez Luc Rivry, n°7 Les Avanries  
à La CHAPELLE-AUX-NAUX

**POMMES**  
**VIN Jus de fruits MIEL**  
**PAIN LEGUMES**  
**Petits fruits POIRES**  
**FRAISES**



mardi et vendredi de 16h30 à 19h  
samedi de 9h à 12h30

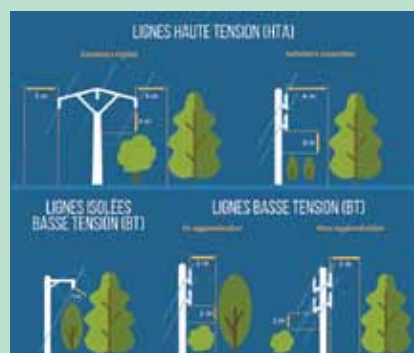
   



## Lignes électriques et téléphoniques

La tendance de ces dernières années est nettement à un défaut d'entretien généralisé. En particulier, les lignes électriques et téléphoniques se dégradent, occasionnant instabilité et coupures, voire des chutes de poteaux. ERDF, ainsi que les opérateurs téléphoniques propriétaires des réseaux, procèdent pour leur part à de nombreux élagages d'arbres le long des lignes.

Mais, que vous soyez propriétaire ou locataire, vous êtes responsable des dommages que vous pourriez causer aux lignes passant chez vous ou le long de votre terrain, s'il est avéré que vous avez négligé l'entretien de vos arbres. Dans ce cas, il pourra être engagé une procédure auprès du trésor public pour vous faire payer les frais de réparation des lignes, ce qui se chiffre immédiatement en centaines, voire en milliers d'euros. Et votre assureur peut parfaitement refuser de couvrir les dommages si vous en êtes à l'origine par négligence.



Vous devez donc veiller aux distances de plantation sous et aux abords des lignes électriques et téléphoniques, en faisant preuve de bon sens : un arbre montant... ça monte, et un lierre grimpant... ça grimpe !

Vous ne devez pas laisser les troncs, branches et feuillages peser sur les lignes, car, outre l'accident par chute de ligne voire de poteau, en cas de vent ou de foudre, cela aggrave le risque.

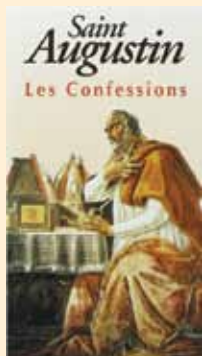
Vous vous pénaliserez donc doublement : une coupure chez vous et des frais conséquents.

Merci pour vous et vos voisins !



## Messes

- 26/01 église de Lignières de Touraine à 18h30
- 16/02 église de Lignières de Touraine à 18h30
- 09/03 église de Lignières de Touraine à 18h30
- 03/04 église de La Chapelle aux Naux à 18h30
- 21/04 église de Lignières de Touraine à 10h30
- 28/04 église de Lignières de Touraine à 18h30
- 04/05 église de La Chapelle aux Naux à 18h30
- 08/06 église de Lignières de Touraine à 18h30
- 19/06 église de La Chapelle aux Naux à 18h30

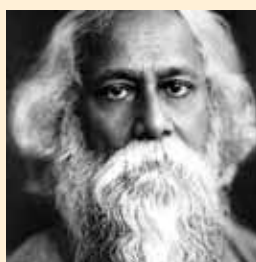


### \* UNE PENSEE POSITIVE\*

Saint Augustin  
(philosophe et théologien)

*Il vaut mieux suivre le bon chemin en boitant que le mauvais d'un pas ferme.*

### \* PROVERBE INDIEN\*



*Lorsque l'homme aura coupé le dernier arbre, pollué la dernière goutte d'eau, tué le dernier animal et pêché le dernier poisson, alors il se rendra compte que l'argent n'est pas comestible.*



## EVENEMENTS A VENIR EN 2018

- Samedi 05 janvier 2019 ▶ Cérémonie des Vœux du Maire  
Remise des Prix des Maisons Fleuries  
Remise des Prix des Décors de Noël
- Mercredi 08 mai 2019 Cérémonie du 8 mai
- Dimanche 12 mai 2019 Brocante Familles Rurales
- Dimanche 26 mai 2019 Elections Européennes
- Samedi 09 et dimanche 10 juin 2019 Fête annuelle Touraine Cheval
- Samedi 20 juillet 2019 Fêtes de Bateliers

Et d'autres non encore précisés...

## NOUVEAUX ARRIVANTS 2ème semestre 2018

Mme PROUST Déborah et M. KERGUEN Jonathan  
Mme MARCHANDEAU Ophélie et M. DUCHENE Matthieu  
Mme BERGERET Clémence et M. SIRVENTE François  
Mme Yolaine PUCHE

*Nous leur souhaitons  
la bienvenue  
dans notre village*



## Le Carnet

**Naissance :** Toutes nos félicitations aux heureux parents

Rectificatif : DEJEAN Bosco, né le 26 décembre 2017 à LA CHAPELLE AUX NAUX  
BELDA Morgan, né le 02 octobre 2018

**Mariage :** Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

LUCET Monique et Jean-Claude, 50 ans de mariage, le 28 juillet 2018  
COLAS Hélène et BATTEAU Anthony, le 28 juillet 2018

**Décès :** Sincères condoléances

RAGOT Fernand, le 23 juillet 2018



Hélène et Anthony



## **RECETTE**

### **Mousse aux marrons glacés**

#### **Dessert festif (4 personnes)**



#### **Ingrédients**

- 500g de faisselle au lait entier
- 15cl de crème fraîche liquide bien froide
- 1 gousse de vanille
- 150 g de crème de marron
- 120 g de brisures de marrons glacés



#### **Préparation**

Sortez la faisselle de son pot en la laissant dans l'égouttoir et gardez-la au frais dans une assiette creuse pendant 3h. Montez en chantilly la crème fraîche à l'aide d'un batteur électrique. Fendez la gousse de vanille dans la longueur et grattez l'intérieur avec la pointe d'un couteau pour récupérer les graines. Mélangez la faisselle avec la chantilly et les graines de vanille jusqu'à obtention d'une texture de fromage blanc. Dans des verrines, commencez par répartir la crème de marron, recouvrez de fromage blanc et terminez par les brisures de marrons glacés. (Ne pas sucrer le fromage blanc) A garder au frais. Pour un dessert plus léger vous pouvez remplacer la crème de marron par un coulis de fruits rouges et brisures de framboises.

**BONNE DEGUSTATION**



Imprimé sur papier recyclé

Magazine municipal de la commune de la Chapelle-aux-Naux - Directeur de publication : Philippe Massard  
Conception et impression : Imprimerie Azay Publicité 37190 Azay-le-Rideau - Dépôt légal à parution - Tirage à 400 exemplaires.